

## REGLEMENT

1. La bibliothèque est accessible à tous.
2. La bibliothèque est ouverte 24 heures par semaine, selon l'horaire affiché.
3. L'inscription à la bibliothèque est gratuite.
4. Toute personne qui sollicite son inscription à la bibliothèque fournira tous les renseignements utiles.
5. **Le prêt de livres est assuré moyennant une taxe de 0,40 Euro par livre.**
6. La durée du prêt à domicile est de deux semaines.
7. Tout nouvel inscrit verra son emprunt limité à cinq livres par famille.
8. **Pour les livres non rentrés à l'expiration du délai réglementaire de deux semaines, une amende de 0,40 Euro par livre et par semaine de retard sera perçue.**
9. Les lecteurs doivent prendre grand soin des livres qui leur sont prêtés, n'y faire aucune annotation et ne les prêter à des tiers sous aucun prétexte.
10. Tout ouvrage détérioré ou perdu sera remplacé aux frais du lecteur responsable.
11. Une somme forfaitaire de 1,50 Euro sera réclamée pour toute perte d'un livre en supplément de la valeur de rachat de ce livre. Cette somme est appelée à couvrir les frais d'équipement du nouveau livre et le retard éventuel, mais non les frais de rappel.
12. Pour les cas non prévus par ce règlement seront tranchés par le Conseil d' Administration et les bibliothécaires.
13. Tout emprunt à la bibliothèque implique, de la part du lecteur, la connaissance et l'acceptation de ce règlement.